



**DECISION PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ
MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD LAKANAL
AVEC BET IRIS INGENIERIE**

ST N° 2024-89

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1° du code de la Commande publique,

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 19 avril 2024 concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Boulevard Lakanal à Moissac,

Considérant qu'après analyse, l'offre présentée le 02 mai 2024 par la société BET IRIS INGENIERIE, dont le siège est 18, rue du Sergent-Vigné – 31500 TOULOUSE, est conforme aux prescriptions techniques et entre dans l'estimation financière.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

D'accepter la passation du marché avec la société BET IRIS INGENIERIE pour un montant de 18.900,00 € HT.

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal, un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 27 mai 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ